

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	8 (1879)
Heft:	10
 Artikel:	Les moniteurs
Autor:	Brouard, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1039724

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIII^e ANNÉE.

N° 10.

OCTOBRE 1879.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1er de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. là ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauteville, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Les moniteurs, par E. Brouard. — De la préparation des classes dans les écoles primaires. — Le Polygraphe. — Chronique. — Tableau statistique. — Variétés scientifiques. — Avis.*

LES MONITEURS

Tout le monde sait que les *moniteurs* ont joué un grand rôle dans le passé de notre instruction primaire. Dans le mode mutuel, ils constituaient un rouage essentiel : ils n'étaient rien moins que chargés de transmettre l'enseignement. Le directeur d'école mutuelle, une fois qu'il avait consacré le temps voulu à la préparation de ses moniteurs, pouvait en quelque sorte se croiser les bras et, comme les dieux d'Epicure, rentrer dans un solennel repos. Du haut de son Olympe, de son vaste bureau, voulons-nous dire, il n'avait plus qu'à contempler la marche de l'univers grouillant, se mouvant à ses pieds : ses moniteurs, en véritables *missi dominici*, veillaient et enseignaient pour lui ; tout au plus avait-il à descendre quelquefois pour stimuler ou tempérer leur zèle, ou bien pour soutenir leur autorité chancelante.

Mais, *transit figura mundi*, la figure du monde passe, aussi bien à l'école qu'ailleurs. Le mode mutuel a fait son temps, après avoir répondu à une nécessité du moment et rendu les services qu'on pouvait attendre de lui. Le mode simultané lui a succédé avec des allures tout autres : le maître a repris son rôle propre, celui qui n'appartient qu'à lui et qui consiste à transmettre l'enseignement lui-même, directement et sans intermédiaire. Dans ces nouvelles conditions, nous demande-t-on, les moniteurs ont-ils encore quelque raison d'être ?

Pour répondre à cette question, nous devons distinguer.

Si l'école possède autant de maîtres que de groupements d'élèves, c'est-à-dire, au moins trois maîtres : un pour le cours élémentaire, un autre pour le cours moyen, un troisième enfin pour le cours supérieur; à *fortiori*, si l'école est assez pourvue de salles de classes et de maîtres pour que chaque cours soit réparti entre des divisions parallèles ou de nuances différentes, les moniteurs deviennent inutiles. Le maître n'ayant à faire qu'à des enfants rapprochés par l'âge et le degré d'instruction, suffit à sa tâche : prenant pour base de son enseignement la moyenne des forces, il s'adresse à tous ses élèves à la fois, les menant du même pas et par les mêmes chemins, les appliquant aux mêmes leçons et aux mêmes exercices. Sa situation est exactement celle d'un professeur d'enseignement secondaire, par exemple, d'un professeur de sixième ou d'une division de cette classe. Pour lui, point de fractionnements, point de subdivisions, point de groupes à part : seulement, ce qui est inévitable, des élèves plus forts, et des élèves plus faibles qu'il s'agit de conduire d'un même point de départ à un même point d'arrivée, dans un laps de temps marqué, qui n'est autre que l'année scolaire ; s'il échouait dans cette tâche, c'est qu'il manquerait d'expérience ou d'aptitude professionnelle.

Mais il en est autrement dans le cas, si fréquent encore, où l'école n'a qu'un seul maître. Ici, sans doute, une saine pédagogie réprouve énergiquement ces divisions et subdivisions à perte de vue qui sont presque un retour au mode individuel, dont le résultat est un déplorable éparpillement du temps et des forces. Mais, comme nous l'avons fait remarquer l'année dernière à nos lecteurs, elle admet, elle prescrit même le partage de l'effectif scolaire en trois groupes distincts d'enfants devant recevoir le même enseignement fondamental il est vrai, mais susceptibles de n'y participer qu'à des degrés différents. Dès lors, le maître se trouve en présence de trois auditoires, qu'il ne saurait, malgré son zèle et son activité, faire marcher absolument de front. Si du moins il n'avait devant lui que des élèves déjà capables d'un travail personnel, l'accomplissement de sa triple tâche serait peut-être encore possible : pendant qu'il enseignerait un groupe, les deux autres pourraient l'attendre, appliqués à un exercice quelconque : écriture, calcul, rédaction, mise au net d'un devoir, etc. Malheureusement, il n'en est point ainsi : l'un des trois

groupes est forcément composé de commençants, d'enfants hors d'état d'agir encore par eux-mêmes, qu'il faut, d'une part, tenir sans cesse occupés sous peine de désordre ou d'étiollement, et, d'autre part, conduire comme par la main sous peine aussi de les laisser perdre un temps précieux et se consumer en efforts impuissants. Or, pendant que le maître s'emploie soit auprès du cours supérieur, soit auprès du cours moyen, il lui est impossible d'être au milieu de ces débutants, pour les enseigner ou les assister, pour les tenir en haleine et faire tourner leur activité au profit des études ; force lui est de déléguer vers eux un ou plusieurs auxiliaires, de recourir par conséquent, pour un temps plus ou moins long, à des *moniteurs* ou, si l'on aime mieux, à des *aides*.

Cette nécessité se fera sentir encore, bien qu'à un moindre degré, dans les écoles ne possédant que deux classes et deux maîtres. Car alors, l'une des deux classes comprendra deux cours, soit les cours moyen et supérieur, soit les cours moyen et élémentaire. Dans l'un et l'autre de ces deux cas, dans le dernier surtout, la tâche du maître, si elle cesse d'être triple comme tout à l'heure, demeure au moins double et des auxiliaires s'imposent de nouveau. Notons en passant combien il est avantageux, dans les écoles de deux classes, de préférer la première combinaison à la seconde : lorsque ce seront les cours moyen et supérieur qui se trouveront réunis dans la même salle, *l'inconvénient* des moniteurs pourra être évité, les élèves des deux cours étant susceptibles de ce travail personnel dont nous venons de parler et qui permet d'abandonner à eux-mêmes tantôt les uns, tantôt les autres, sans compter d'ailleurs la ressource de plusieurs leçons communes.

Nous disons *l'inconvénient* des moniteurs. En effet, l'emploi de ces auxiliaires, s'il se justifie dans les circonstances où le plus grand nombre de nos maîtres et maîtresses sont encore placés, n'en est pas moins un *expédient* regrettable aussi bien au point de vue de la discipline qu'au point de vue de l'intérêt bien entendu de l'enseignement. Il importe de n'y recourir que dans le cas d'une extrême nécessité ; rien ne peut remplacer auprès des élèves, auprès des plus jeunes surtout, la présence et l'action directe du maître ; les familles ne s'y trompent point, et l'on sait combien de fois elles ont réclamé, tantôt pour un motif, tantôt pour un autre, contre l'insuffisance ou l'inexpérience du condis-

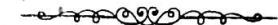
ciple investi, ne fût-ce que momentanément, de la mission de suppléer le maître auprès de leurs enfants. Aussi, conseillons-nous de n'user qu'avec la plus grande réserve et, nous le répétons, que dans le cas d'une extrême nécessité, du concours des aides. Encore, voulons-nous qu'on ne leur confie que ce que nous appellerions volontiers la partie matérielle, routinière, machinale de l'enseignement : certains exercices de lecture, le tracé des lettres ou des chiffres au tableau noir, la récitation des leçons, l'étude de tables d'addition, de soustraction et de multiplication, etc. Pour la partie *éducative*, pour tout ce qui intéresse le développement moral et intellectuel, un bon maître ne s'en rapportera qu'à lui-même. Par une habile combinaison de ses exercices, il se ménagera de temps en temps au moins quelques instants pour venir auprès des plus jeunes enfants, prendre sa place et sa tâche propre, le *professorat*.

Ainsi donc, pour notre part, nous ne repoussons pas d'une manière absolue les aides ou moniteurs. Nous en limitons seulement l'emploi et nous en restreignons le rôle autant qu'il est possible. Ajoutons que nous faisons un devoir aux maîtres de réparer la perte de temps qui résulte de la fonction, si réduite qu'elle soit. Il y a encore, sur ce point, une légitime satisfaction à donner aux familles ; elles ne murmureront point si elles savent que leurs enfants, détournés une demi-heure ou trois quarts d'heure d'exercice de leur division, ont trouvé une compensation à ce dérangement dans une leçon spéciale que l'instituteur leur aura faite avant ou après la classe, dans une participation plus suivie à ses entretiens ou à ses promenades, etc. ; nous ne disons pas dans une part plus large à ses récompenses, car, une perte de temps ne se paye pas avec des images, des bons points ou des faveurs quelconques.

Il est superflu de faire remarquer que les meilleurs auxiliaires pour un instituteur, seraient les élèves qu'il préparerait à l'école normale. Pour ces jeunes gens, l'office de moniteurs serait à la fois une épreuve et un exercice utile. Au zèle et au goût qu'ils mettraient à le remplir, on pourrait augurer de leur vocation et apprécier si cette vocation est réelle ou factice. C'est d'ailleurs à eux que reviendraient pour ainsi dire de droit, certains services qui sont naturellement du domaine des élèves les plus âgés et les plus expérimentés d'un établissement et que vise J.-B. de la Salle quant il parle des *officiers de l'école*. L'instituteur peut au

moins les déléguer à la bibliothèque, au musée scolaire, aux collections, les charger de la surveillance des rangs et des mouvements, quelque peu de la discipline et du bon ordre, et, dans les limites que nous venons de tracer, rarement au-delà encore, d'une partie de l'enseignement. Mais, en toute hypothèse, souverain jaloux de ses prérogatives, il ne laissera jamais ses moniteurs se transformer en petits *despotes*, en ces petits *tyrans* dont plus d'une fois se sont plaints, non sans raison, les élèves et les familles.

(*Manuel général.*) E. BROUARD.



De la préparation des classes dans les écoles primaires

Avant la réouverture des cours nous voudrions appeler tout particulièrement l'attention des instituteurs sur l'importance de la préparation des leçons et de la tenue régulière du *Journal de classe*; dans ce but nous ne saurions mieux faire que de reproduire l'excellent travail qui suit emprunté à une revue française :

La circulaire ministérielle du 18 novembre 1871 a doté toutes les écoles publiques d'un plan d'études et d'un emploi du temps. Ces deux documents sont un guide précieux pour la direction générale des classes, et l'instituteur qui les suit fidèlement peut être assuré du progrès de ses élèves.

Mais il ne suffit pas d'expliquer des leçons et de corriger des devoirs pour obtenir des résultats satisfaisants : le succès réside surtout dans la manière dont l'enseignement est fait.

Si, au moment de commencer une leçon de lecture, par exemple, on prend le sujet au hasard, est-on sûr de pouvoir donner convenablement toutes les explications que la leçon comporte ?

Le temps nécessaire pour chercher un devoir qui n'a pas été préparé avant la classe est un temps perdu pour les élèves. Prend-on le premier venu, où sera alors l'enchaînement des exercices, qui fait du devoir du jour la suite de celui de la veille ?

Les enfants sont observateurs ; ils remarqueront bientôt l'embarras et l'insuffisance de celui qui est chargé de les instruire. Que deviendra alors l'autorité morale du maître, autorité si nécessaire à la bonne direction d'une école, et d'autant plus précieuse qu'elle est le résultat de l'obéissance volontaire et de la confiance des enfants ?

Donc l'instituteur qui veut remplir toute sa mission, mettra la préparation de la classe au nombre de ses obligations journalières.

« Je ne conçois pas, dit Barreau, une classe bien faite sans une préparation plus ou moins longue et toujours conscienteuse. Un